



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

DÉCLARATION LIMINAIRE FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL 15 décembre 2023

Monsieur le Président,

Nous arrivons au terme de cette année 2023 avec un constat peu flatteur pour la DGFIP relatif au dialogue social.

La souffrance au travail est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Cela pourrait se résumer en une phrase :

toujours travailler plus, avec moins d'effectifs et un manque de reconnaissance salariale.

En effet, l'IMT n'a pas été revalorisée depuis 2008, le point ACF depuis 2009 et la prime de rendement depuis 2017.

La DG est prompte au saupoudrage de primes ici ou là, mais peu disposée à valoriser l'ensemble des agents. Les discussions sur le régime indemnitaire pérenne entamées avec nos représentants syndicaux nationaux en sont la preuve.

Ce type de prime ponctuelle a toujours par le passé (prime PAS, prime COVID...) contribué à dégrader les collectifs, à entretenir des rancœurs et fabriqué de la démotivation là où il aurait fallu à l'inverse renforcer la cohésion et reconnaître l'engagement collectif.

Rappelons au passage la perte de pouvoir d'achat subie par nos collègues : l'inflation s'est élevée à 18,5 % depuis 2014 et qu'ainsi nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre !



FO DGFIP 62 s'inscrit donc dans la revendication de **FO** Fonction Publique et exige notamment :

- un réel rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par une revalorisation du point d'indice a minima au niveau de l'inflation dans un premier temps ;
- une révision de la grille indiciaire assurant une amplitude de coefficient 6 entre le bas et haut de grille ;
- l'intégration des primes dans le traitement.

Que dire également de l'imbroglie des consignes « mal comprises » de certaines directions locales sur la notation ?

Certains agents ont vu leur notation baisser alors que leur manière de servir demeure inchangée.

Par ailleurs en 2024, la notation ne sera pas sans influence quant à l'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) dans la mise en place du RIFSEEP pour certaines catégories de personnel, même si le Directeur affirme que ce dernier ne s'appliquera pas aux cadres C et B.

Que dire ensuite des déclarations du 19 novembre 2023 du ministre délégué aux comptes publics, lequel a souhaité réduire d'un quart les surfaces occupées par l'administration tout en précisant qu'il n'y aurait pas « d'immunités" ?

L'immunité à la DGFIP est un mot inconnu depuis sa création en 2008.

Après le plan social des suppressions d'emplois, voici le temps venu de la réduction des surfaces. Moins de surface, c'est le risque d'une mise en place du télétravail imposé, subi avec des espaces de coworking, ce contre quoi notre organisation syndicale s'est toujours élevée.

Le télétravail doit demeurer un libre choix pour nos collègues.

De plus, l'administration aura l'opportunité de transférer le coût des fluides sur l'agent en télétravail. **La sobriété énergétique, c'est toujours mieux lorsque ce sont les autres qui la financent.**

Terminons maintenant cette déclaration liminaire avec un cours de mathématiques...

Le classement PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) indique une nette dégradation du niveau des français en mathématiques, ce n'est manifestement pas nouveau, si on considère qu'un énarque des années 90 ne sait pas distinguer un nombre positif d'un nombre négatif...

En effet, un certain Jérôme F. de passage dans le Gard en septembre dernier, s'était glorifié en apportant la primeur des évolutions d'effectifs à venir pour 2024 : « on sera sur du zéro plus ! »

Si on se réfère au programme de maths de terminale, la notion de « 0+ » s'utilise dans le cas d'une fonction décroissante qui, bien que positive, s'approche de zéro sans jamais l'atteindre... Quand nous parlons de l'évolution des emplois à la DGFIP, on parle de valeurs qui ont toujours été négatives, comment peut-on donc passer en zéro plus lorsque que l'on est déjà en dessous zéro ?

Les vrais chiffres viennent de tomber : dans le Pas-de-Calais nous perdrons 14 emplois !

Attention : il s'agit de -14 , en lettres : moins quatorze !

Posons donc la question : -14 est-il égal à 0+ ???

Nous avons l'impression que la réponse ne pourra venir que de la part d'un menteur.. le même qui annonce fièrement, les yeux dans les yeux, que l'année prochaine on ne perdrait pas d'emplois et qui, dans la foulée, approuve le PLF 2024 avec 600 suppressions dans le réseau...

Ça nous rappelle un certain ministre qui, les yeux dans les yeux, affirmait ne pas avoir de compte en Suisse... on connaît la suite..



La revalorisation du point d'ACF à l'identique de celle du point d'indice.



L'attribution de 40 points d'ACF par an à l'ensemble des personnels.



La revalorisation de l'Indemnité mensuelle de technicité à 200€ mensuels avec l'application du taux « normal » de pension civile, soit une majoration de 90€ par mois environ.



L'attribution d'une indemnité forfaitaire a minima de 50 € mensuels pour les télétravailleurs de manière à compenser la hausse des charges qu'ils supportent.



Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.

INDEMNITAIRE, PROMOTIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL



FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DDFIP 62

Section FO DGFIP 62

fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : **Section FO DGFIP 62 - DDFIP**

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt** sur la cotisation syndicale à hauteur de **66%** de son montant

Permanence syndicale ☎ **06.04.40.51.41**

À tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail !

Les élus FO-DGFIP 62 à la Formation Spécialisée du CSAL:

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine COLLIER-LEFRANC, Jacques REGNIER
Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Florent VERMELLE

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1ère Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais